

## Attestation ou révocation d'un choix fait conjointement par le mandant et le mandataire ou l'encanteur

(paragraphe 177(1.1), 177(1.2) ou 177(1.3) de la *Loi sur la taxe d'accise* et article 41.0.1, 41.2 ou 41.2.1 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*)

Statut de la personne qui remplit le formulaire avec le mandant  
(cochez la case appropriée) :  mandataire  
 encanteur

Taxes auxquelles s'applique le choix ou la révocation du choix  
(cochez une seule case) :  uniquement la TPS/TVH  
 uniquement la TVQ  
 la TPS/TVH et la TVQ

Ce formulaire s'adresse aux deux personnes suivantes :

- le **mandant**, généralement inscrit au fichier de la TPS/TVH ou à celui de la TVQ, qui est tenu de percevoir la taxe sur une fourniture ;
- le **mandataire**, inscrit au fichier de la TPS/TVH ou à celui de la TVQ, qui effectue cette fourniture pour le compte du mandant.

Il leur permet de choisir conjointement que le mandataire soit chargé de verser la taxe percevable sur cette fourniture et d'en rendre compte. Par ce choix, le mandataire et le mandant sont solidairement responsables du versement de la taxe.

Ce formulaire s'adresse également aux deux personnes suivantes :

- le **mandant** inscrit au fichier de la TPS/TVH ou à celui de la TVQ ;
  - l'**encanteur** inscrit au fichier de la TPS/TVH ou à celui de la TVQ, qui effectue la fourniture taxable de biens visés par règlement pour le compte du mandant.
- Il leur permet de choisir conjointement que le mandant soit chargé de rendre compte de la taxe percevable sur la fourniture taxable de biens visés par règlement que l'encanteur effectue pour le compte du mandant.

Le mandataire (ou l'encanteur, selon le cas) et le mandant, ou leurs représentants autorisés, doivent remplir ce formulaire et le conserver dans leurs dossiers.

### A – Renseignements sur le mandant

Numéro de compte TPS	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification MRO	Dossier
Nom légal	Nom commercial (s'il est différent)		
Adresse postale			
Ville	Province	Code postal	
Personne-ressource	Titre ou fonction	Ind. rég.	Téléphone

### B – Renseignements sur le mandataire (ou l'encanteur)

Numéro de compte TPS	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification MRO	Dossier
Nom légal	Nom commercial (s'il est différent)		
Adresse postale			
Ville	Province	Code postal	
Personne-ressource	Titre ou fonction	Ind. rég.	Téléphone

### C – Renseignements sur le choix

Durée du choix (cochez une case seulement)

- Transaction unique (date)      A      M      J      Valeur prévue \_\_\_\_\_ \$
- Transactions indéterminées (date d'entrée en vigueur du choix)      2021      04      12      Valeur moyenne prévue par trimestre \_\_\_\_\_ \$
- Transactions permanentes, en vigueur du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_      Valeur moyenne prévue par trimestre \_\_\_\_\_ \$

Décrivez le ou les biens visés par règlement (à remplir seulement pour un choix fait par le mandant et l'encanteur).

### D – Admissibilité (cette partie doit être remplie **uniquement** lorsqu'un mandant désire exercer conjointement avec l'encanteur le choix prévu au paragraphe 177(1.3) de la *Loi sur la taxe d'accise* ou à l'article 41.2.1 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*)

Pour exercer ce choix, vous devez répondre **oui** à toutes les questions suivantes :

- L'encanteur et le mandant sont-ils l'un et l'autre inscrits au fichier de la TPS/TVH ou à celui de la TVQ ? .....  Oui  Non
- Le bien décrit ci-dessus est-il un bien visé par règlement (au sens du projet de règlement sur les biens fournis par vente aux enchères [TPS/TVH ou TVQ]) ? .....  Oui  Non
- La fourniture du bien décrit ci-dessus serait-elle une fourniture taxable si elle était effectuée par le mandant ? .....  Oui  Non
- La fourniture des biens visés par règlement décrits ci-dessus constitue-t-elle la totalité ou la presque totalité (90 % ou plus) des ventes que l'encanteur effectue par vente aux enchères pour le compte du mandant, le ou les jours où le choix est exercé ? .....  Oui  Non

